



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2022

Date de convocation : Le 29 août 2022
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 7
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux Mil vingt-deux, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des conseils, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Didier PATTE, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Monsieur Raphaël POULAIN, Madame Valérie BOULANGER, Monsieur Nicolas FLEURY, Madame Séverine HENRIETTE, Madame Audrey SUROWIEC, formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés : Madame Gaëlle ALLART donne pouvoir à M. Raphaël POULAIN
Madame Carine CHOQUET donne pouvoir à Mme Séverine HENRIETTE
Madame Florence LEVEQUE donne pouvoir à Mme Valérie BOULANGER
Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ
Madame Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas FLEURY

* * *

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022
- ✓ Aménagement paysager et sécurisation des rues Léon Soudet et Achille Monflier :
 - Choix de l'entreprise
 - Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- ✓ Autorisation de signature de la convention technique et financière pour les aménagements de travers d'agglomération
- ✓ Autorisation de signature de la convention de fonctionnement avec l'association Berna'vibre
- ✓ Demandes de subvention exceptionnelle
- ✓ Rapport d'activité 2021 de la CCTNP
- ✓ Synthèse du diagnostic des risques professionnels psychosociaux
- ✓ Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal a accueilli M. le Député Jean-Philippe TANGUY souhaitant rencontrer l'ensemble du Conseil municipal afin d'échanger sur les différents projets en cours et à venir.

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 : Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.



✓ Aménagement paysager et sécurisation des rues Léon Soudet et Achille Monflier :

- Délibération n° 2022/09/54 : Choix de l'entreprise

Mme le Maire rappelle que suite à la présentation du projet pour l'aménagement paysager et de sécurisation des rues Léon Soudet et Achille Monflier lors de la séance du 24 juin 2022, trois entreprises ont été consultées : STPA, Eiffage et Bouffel TP. Les devis ont été présentés et étudiés en commission voirie -réseaux - éclairage public.

<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
STPA	98 834.48 €	118 601.38 €
BOUFFEL TP	94 152.19 €	112 982.63 €
EIFFAGE	102 074.67 €	122 489.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la commission, 12 voix pour et 1 abstention, l'offre de l'entreprise BOUFFEL TP pour un montant de 94 152.19 € HT soit 112 982.63 €.

Et autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- Délibération n° 2022/09/55 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Mme le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement paysager et de sécurisation des rues Léon Soudet et Achille Monflier. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 94 152.19 € soit 112 982.63 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

- ✓ **Autorisation de signature de la convention technique et financière pour les aménagements de travers d'agglomération : travaux d'ancrage de supports pour la pose de signalisation d'information locale RD 933 - RD925 et RD 66**
(Délibération n° 2022/09/56)

Mme le Maire fait part que pour poser les panneaux de signalisation par la société Signaux Girod sur les routes départementales une convention technique et financière pour les aménagements de travers d'agglomération doit être signée avec le conseil départemental. Les ouvrages des aménagements concernés par la présente convention sont :

- RD 925 : pose de trois ensembles de signalisation d'information locale aux PR.51+051, PR.52+265 et PR.52+323
- RD 933 : pose d'un ensemble de signalisation d'information locale au PR.28+643
- RD 66 : pose de quatre ensembles de signalisation d'information locale aux PR.10+943, PR.10+962, PR.11+112 et PR.11+533.

L'ancrage ou massif d'ancrage est constitué de l'ensemble des dispositifs permettant d'assurer l'implantation au sol et la stabilité des ensembles support-panneau et mât.

Après lecture de la convention, et après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention technique et financière présentée par le Conseil Départemental et autorise Mme le Maire à signer cette convention.



✓ **Autorisation de signature de la convention de fonctionnement avec l'association Berna'vibre** (Délibération n° 2022/09/57)

Suite à la dissolution du comité des fêtes, l'association Berna'vibre se propose de signer une convention entre celle-ci et la commune. Cette convention fixe les relations entre la commune et l'association : elle définit les différents partenariats entre la commune et l'association quant à l'organisation et à la prise en charge des festivités manifestations ou cérémonies organisée par Berna'vibre ou la commune.

Elle définit également les conditions d'utilisation des bâtiments communaux et du personnel communal, mis à disposition de l'association.

Après en avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'association Berna'vibre.

La convention est annexée à la présente délibération.

✓ **Demandes de subvention exceptionnelle** (Délibération n° 2022/09/58)

Mme le Maire informe le conseil municipal que deux demandes d'aide ont été demandées :

- la première par deux familles dont les enfants sont scolarisés au Collège du Bois L'Eau souhaitant une participation pour le financement de voyage organisé par ce dernier. Sur présentation de factures acquittées, le montant varie en fonction du séjour (ski, Allemagne...). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'aide aux familles. L'assemblée souhaite que l'aide soit demandée par le collège afin de la globaliser et de la répercuter sur l'ensemble des Bernavillois.
- La deuxième par l'association « Promotion Cheval Boulonnais » (APCB) qui organise la route du poisson du 12 au 18 septembre. Cet événement rassemble 15 équipes de chevaux de trait venant de France, Belgique, Allemagne et Suisse auquel Théo Vandekerckhove (petit fils de M. et Mme Détappe) y participe. Cette subvention aidera à payer les frais de transports, vaccinations ... engendrés par cette compétition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'octroyer à l'APCB une subvention d'un montant de 150.00 €.

✓ **Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie** (Délibération n° 2022/09/59)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif. Le rapport d'activité pour l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de Territoire Nord Picardie a ainsi été communiqué. Dès lors il appartient au conseil municipal d'en prendre connaissance.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le « rapport d'activité de la CCTNP pour l'année 2021.



✓ Synthèse du diagnostic des risques professionnels psychosociaux

Mme le Maire informe le conseil municipal que la société SISE mandatée par le centre de gestion de la Somme a rendu son diagnostic sur les risques professionnels psychosociaux. Après présentation et échanges sur ses propositions d'actions pour le service technique et administratif le conseil accepte ses dernières.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire fait part au conseil municipal de l'état récapitulatif des dépenses et recettes pour l'aménagement et la mise en sécurité de l'agence postale communale. Montant des travaux : 41 331.04 € TTC, subvention de la Poste 32 496.00 € plus une aide à l'installation de 3 534.00 € soit un reste à charge pour la commune de 5 301.04 €

Mme le Maire donne lecture du rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité du centre de gestion.

Les actions de prévention à poursuivre : prévoir la mise à jour du document unique réalisé en février 2022, formations CACES en cours, repérage et diagnostic technique amiante en cours.

Les mesures de prévention à mettre en œuvre :- nommer un assistant de prévention ou plusieurs par arrêté, - mettre en place certains registres (« santé et sécurité au travail », « danger grave et imminent », - mettre en place un dispositif de signalement des actes de violences/harcèlement), - demander une dérogation au centre de gestion pour chaque agent de moins de 18 ans recruté, l'assemblée décide de ne plus recruter des mineurs pour les emplois d'été, - prévoir des formations (SST, PSC1) - prévoir des vérifications périodiques (installations électriques et appareils et accessoires de levage aux ateliers), - prévoir l'installation d'un tri-flash sur les véhicules de chantier mobile et des bandes rétro réfléchissantes rouges et blanches sur les véhicules à progression lente ou à arrêts fréquents, - s'assurer que la cuve GNR possède une double paroi.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du vice-président en charge de la ruralité et de la sécurité de la région Hauts-de-France concernant le dispositif régional en faveur des centres-villes et centres-bourgs, ce dernier est prolongé d'un an soit fin 2023.

Mme le Maire informe que l'analyse des offres « travaux » pour l'extension et réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bernaville est en cours, un conseil municipal est à prévoir mi-septembre afin de choisir les entreprises.

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu par les archives départementales suite à leur contrôle scientifique et technique des archives de la commune le 24 juin dernier. Aujourd'hui, les archives communales représentent environ 114 mètres linéaires de documents. Les points positifs : recrutement d'un adjoint du patrimoine exerçant la fonction de référente des archives, déplacement d'archives anciennes dans un local approprié jusqu'alors stockées dans le grenier.

Les trois principaux points à améliorer : mettre en conformité le local de conservation des archives (mettre un extincteur manuel, un détecteur de fumée et installer un système d'aération de la pièce), poursuivre les éliminations réglementaires commencées par la personne en charge des archives, élaborer le récolement réglementaire à la suite des élections 2020, poursuivre la mise en place des procédures de communication administrative en interne pour les documents d'archives.



Mme le Maire donne lecture du résultat du sondage concernant l'application intra-muros :
-Pensez-vous utiliser cette application ? 98.27 % oui 1.73 % non
-L'application mobile qui vous est proposée est un bon outil de communication à destination des citoyens ? 96.55 % oui 3.45 % non

Mme le Maire présente aux conseillers la mise à jour du site internet de la commune. L'assemblée approuve cette mise à jour et félicite Pauline CONTESSOTTO pour son travail.

Mme le Maire fait part au conseil municipal que des patients se plaignent des absences non prévenues d'un professionnel de santé. Mme le Maire s'interroge sur l'obligation de continuité des soins. Le conseil municipal propose que Mme le Maire rencontre les professionnels de santé afin d'échanger sur ce sujet.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui dans un souci de visibilité demande qu'un miroir soit installé. Un diagnostic de prévention et de sécurité routière est en cours, Mme le Maire propose d'attendre ce dernier.

Mme le Maire donne lecture d'un message reçu par le biais de l'application d'intra-muros. L'administré demande : - quand sera disponible le site internet, Mme le Maire répond qu'il est mis en ligne ce jour. - s'il est prévu de traiter le problème du dépôt de calcaire sur les pierres bleues du bassin à l'abreuvoir : M. Dubois répond qu'un devis vient d'être signé pour remplacer la pompe en panne. Pour le dépôt de calcaire, plusieurs produits n'ont pas été efficaces, il va être poncé par le service technique et un anticalcaire va être versé dans le bassin, chose qui n'a pas été faite lors de la première mise en service. - quand sera-t-il possible d'emprunter le chemin communal reliant la route de Domart à la route de Ribeaucourt dont la continuité avait été balisée par un géomètre lors du précédent mandat : après une visite du conseil municipal sur place, ce dernier décide de ne pas donner suite à ce projet. En effet, la création d'un chemin inexistant actuellement causerait des problèmes de ruissellement lors de fortes pluies, de plus ce chemin ferait arriver les piétons dans le virage (route de Ribeaucourt) causant un problème de sécurité, et le chemin agricole étant réservé aux agriculteurs n'est pas accessible aux piétons en période d'intempérie.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la SPA suite à un appel d'un administré concernant la présence de chats errants non stérilisés sur la commune. Selon l'arrêté ministériel du 3 avril 2014, la commune, qui est responsable légal de ces animaux, doit prendre toutes les dispositions pour empêcher leur divagation, le maire doit en outre mettre en place des campagnes de stérilisation et d'identification. **Mme HENRIETTE** propose d'informer la population par le biais du flash info.

Mme le Maire rappelle aux élus leur obligation de représentation aux cérémonies diverses.
Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'invitation par l'atelier des fruits pour leur marché fermier qui aura lieu le dimanche 11 septembre de 10h à 17h.

Mme BOULANGER demande que la grille de l'Abreuvoir soit nettoyée régulièrement
Mme le Maire fait part que les plaques commémoratives situées dans la cour de la mairie ont été nettoyées et les écritures refaites.

Mme BOULANGER propose de renouveler l'opération octobre rose. Elle prend contact avec la pharmacie afin de s'associer.

Mme BOULANGER prévoit une réunion de CCAS fin septembre.

Mme BOULANGER prévoit de réunir les associations dans les jours à venir

Mme BOULANGER fait part que l'inauguration de la plaque « Aire Samuel Paty » au collège aura lieu le vendredi 14 octobre à 11h30.



Mme BOULANGER fait part qu'elle a reçu des retours positifs concernant le feu d'artifice.
M. POULAIN est félicité.

Mme SUROWIEC fait part du compte rendu de la réunion du 22 juin à l'Eglise avec Mme STIMOLO responsable de la conservation des Antiquités et objets d'Art classés du département et la commission du patrimoine.

Mme SUROWIEC fait part du programme des journées de patrimoine qui se tiendront les 16 au 18 septembre 2022 : - le 16 septembre participation des élèves de l'école « l'encre et la plume » de Bernaville, dans le cadre du projet « levez les yeux » et en lien avec le projet pédagogique de l'école pour l'année 2022-2023 qui est « un voyage dans le temps ». Visite du patrimoine commenté par M. Largy

- le 17 septembre à 15 heures, dans l'église de Bernaville, présentation guidée de l'édifice et de son décor par M. Foucart.

- le 17 et 18 septembre : ouverture des églises de Bernaville et de Vacquerie de 14h à 17h pour visites libres. Dans l'église de Vacquerie, exposition photos/cartes postales qui retracera l'histoire de Bernaville/Vacquerie et son patrimoine.

M. FLEURY fait part des retours positifs du CAJ pour les mois de juillet et août. Un bilan de l'été est prévu courant septembre avec la commission jeunesse et l'animatrice.

M. FLEURY demande si la taille des arbres à Vacquerie pourra se faire cet hiver. M. DUBOIS en prend note.

M. PATTE fait part que des devis sont en cours pour tailler et abattre des arbres dans les différents bosquets communaux.

M. PATTE fait part des chiens errants au niveau des bâtiments du Syndicat d'eau.

M. POULAIN informe que des bouches avaloirs vont être refaites à la demande de Véolia.

M. POULAIN informe que suite à des problèmes d'évacuation à l'abreuvoir, le raccordement du réseau d'assainissement va être repris.

M. POULAIN fait part que la commission voirie s'est réunie le 16 septembre, elle a défini le programme de travaux d'entretien de voirie par la CCTNP pour 2023 suivant : chemin derrière le Crédit Agricole, la rue de Beaumetz et le vieux chemin d'Abbeville le Meillard vers Mont Renault.

M. POULAIN informe que la société REMCO interviendra courant septembre pour refaire les différents marquages au sol en résine ou en peinture et la société INEO interviendra sur le candélabre en face du crédit Agricole.

M. POULAIN fait part que le sol souple à l'aire de jeux est posé, la vérification pour la conformité du grand espace de jeux bois sera faite ce lundi par bureau véritas.

Mme PAULINO qu'elle devait rencontrer une société pour le contrat de maintenance chauffage et établir un devis pour mettre en place une clim réversible à la bibliothèque mais la société a annulé le rendez-vous.

Mme PAULINO fait part que selon le décret n°2011-629 du 3 juin 2011, la société Agenda 80 est passée dans l'ensemble des bâtiments communaux afin de rechercher des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

M. DUBOIS informe que l'étude de sol pour le club house va être lancé et le permis de construire va être déposé.

Clôture de la séance à 01H00

Le Secrétaire de séance,
Nicolas FLEURY

La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ